

N°402

du 10
Juin
2011



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

Editorial

Par Koffi
SOUZA

LA REDECOUVERTE ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE

Au moment où la Banque africaine de développement (BAD) tient son assemblée annuelle à Lisbonne, les indicateurs de la croissance en Afrique sont au vert. La croissance devrait atteindre cette année au sud du Sahara 5,6 % (à comparer avec les 2 % du monde développé.) Ce sont les besoins en matières premières des pays émergents qui tirent la croissance vers le haut. La Chine qui connaît une croissance de 9% a d'importants besoins en pétrole et produits miniers. Elle manque de terres et achète de grands espaces en Afrique. On estime que 60% des terres arables non cultivées se trouvent sur le continent africain. La Chine est devenue cette année le premier partenaire commercial du continent. Les produits chinois tendent à remplacer ceux importés d'Europe. Au cours des dix dernières années, la part des pays émergents dans les échanges extérieurs de l'Afrique est passée de 23% à 39%.

Cette redécouverte de l'Afrique n'est pas sans poser des problèmes.

L'Afrique doit veiller à protéger les intérêts de ses populations face aux risques d'exploitation par des puissances étrangères de son sol et de ses ressources. Les contrats miniers doivent faire l'objet d'une attention particulière pour éviter une aliénation de la souveraineté économique. Les gouvernants doivent se garder de passer des contrats avec des termes d'expiration trop éloignés qui ne permettraient pas de tirer le meilleur des ressources naturelles. Ils doivent sauvegarder l'environnement et préférer les exploitations peu polluantes.

Mais précaution ne signifie pas inaction. L'Afrique doit se mettre en situation de profiter au maximum du regain d'intérêt dont elle bénéficie.

Aux fins d'attirer des investissements étrangers

Le Togo s'ouvre à l'arbitrage international en matière d'affaires

Télécommunications

**Togo Télécom
offre plus
de liberté à
ses abonnés**



Faure E. Gnassingbé, Président de la République

Après la transposition de la
directive de l'UEMOA sur la
sincérité budgétaire

**Le budget du Togo
bientôt taillé dans
une nouvelle
nomenclature**

A côté des étudiants

**Les enseignants du supérieur
soumettent un catalogue de
revendications**

Manifestations estudiantines

**Un système de veille
et d'alerte a préservé
l'Université de Kara**

Repères

Haute Intensité de Main d'Œuvre à Guérin-Kouka

Le coordonnateur régional de l'Agence d'Appui aux Initiatives de Base (AGAIB), Dejean Philippe a effectué le 1er juin une visite de terrain pour constater le déroulement des travaux de curage du barrage de Kitchaboun, canton situé à 20 km à l'ouest de Guérin-Kouka, débuté le 16 mai dernier pour prendre fin le 27 juin.

Il s'est agi pour M. Dejean de s'assurer de l'avancement des travaux et de relever les difficultés aux quelles les ouvriers sont confrontés afin d'envisager des approches de solutions. Financé par l'AGAIB à hauteur de 10.212.410 FCFA, le curage de ce barrage s'inscrit dans le cadre du projet "Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO)" qui est une composante du Projet de Développement Communautaire (PDC) dont l'objectif est d'apporter une protection sociale aux populations. Pendant quarante jours, 153 personnes auront à arracher l'herbe aquatique qui envahi le barrage et enlever le vase hors de la digue. Il s'agira également de combler les endroits ravins de la digue de réaménager le déversoir sans matériaux manufacturés et de réaliser deux séries de marche sur la digue afin de permettre un accès facile à l'eau sans l'endommager. Le curage permettra non seulement d'améliorer le revenu des populations, mais aussi d'abreuver des bovins entre les mois de janvier et mai. A l'issue de la visite, le préfet de Dankpen, Lt-col Dadja Maganawé et M. Dejean se sont dit satisfaits de l'avancement des travaux puis invité les ouvriers à redoubler de courage pour finir les travaux dans les délais.

M.A./ATOP

Education

Edem Kodjo : Il faut refonder l'enseignement supérieur

Tony Feda

L'ex Premier ministre du Togo, Edem Kodjo, désormais libre de tout engagement politique sur le plan national, et consacrant son temps aux activités de recherche de développement et de la paix en Afrique, a fait une intervention remarquée mercredi dernier à l'Hôtel EDA OBA, dans le cadre du colloque sur l'enseignement supérieur en Afrique organisé par L'UIAP et le SEST.

Le Président de la Fondation PAX AFRICANA demandait une remise à niveau de l'enseignement dans le supérieur afin de le rendre utile pour le développement du Togo et de l'Afrique. Demandant de s'inspirer du modèle ghanéen, le PM exprime son souhait du décloisonnement de l'enseignement. Tirant parti des reproches qu'on fait à l'enseignement en Afrique francophone de produire très peu de scientifiques, Edem Kodjo dans son discours exprime le vœu d'un enseignement tourné vers la formation professionnelle et les sciences.

« Dans notre marche quotidienne, il est avisé d'interrompre parfois le cours torpide des choses, de marquer une pause, d'évaluer le chemin parcouru, de remettre en cause les certitudes, de passer au tamis les évidences reçues et les vérités sempiternellement acceptées »,

dit-il dans son discours introductif pour situer tout l'auditoire constitué de dirigeants et d'enseignements universitaires.

Avant de dire un peu plus loin : « Aujourd'hui, nous devons privilégier, non seulement les disciples scientifiques mais surtout la formation professionnelle, les formations techniques correspondant à des métiers pratiques qui ne sont plus convenablement assumés dans notre pays. »

Il a en outre asséné cette vérité essentielle : « L'Université des métiers doit faire partie des objectifs urgents qu'il faut atteindre désormais. La diffusion des connaissances générales, professionnelles et techniques, revêt en Afrique une importance qu'on peut qualifier de capitale. »

Résonnant en écho à la crise universitaire actuelle, dont l'une des causes est l'effectif pléthorique, plus de 40 mille étudiants pour des installations de 13 mille, il affirme que l'organisation de la formation oblige les apprenants à se tourner vers l'université, même pour ceux qui à priori n'y sont pas destinés.

« Dans l'ensemble, les résultats produits par l'enseignement professionnel au niveau secondaire sont largement insuffisants. Les lycéens nantis d'un BAC professionnel sont censés être absorbés de suite par le marché du travail mais faute d'emploi, ils prennent le chemin de

l'Université. Un phénomène qui grossit les rangs de l'Université, constitue un gaspillage des ressources de l'Etat et un manque à gagner pour les PME/PMI en termes de ressources humaines », a-t-il déclaré dans son discours.

Les dirigeants politiques et universitaires seraient bien inspirés de prendre en compte les divers points de ce discours visionnaire, qui n'est certes pas nouveau, mais fondamental venant de la part d'une personnalité qui a exercé de hautes fonctions dans ce pays.

Beaucoup de pays n'échappent pas à la crise de l'enseignement mais il faut y faire face et ces discours hardis et assez conceptuels sont des chemins pour trouver des solutions adéquates.

Fondateur et président du Forum panafricain pour la paix et le développement, M Edem Kodjo, ancien premier ministre, est auteur de plusieurs ouvrages sur le développement et l'unité du continent africain. Il vient d'organiser en mai dernier un colloque sur « l'Intégration comme facteur de la renaissance africaine ».

Danse contemporaine

La compagnie Assiba au Goethe Institut

La Compagnie de danse contemporaine Assiba porte sur la scène du Goethe Institut ce vendredi soir à partir de 18H30, sa création titrée "Alou". Il s'agit d'une création qui porte sur la femme et ses relations avec son univers. La création met en valeur la femme : Un monde sans femme est un monde gris! Et si ce siècle était celui de la femme africaine, de la femme tout court ? Une femme qui affirme son identité propre qui assume et décide, une femme qui guide ... mais aussi une femme, source

d'inspiration intarissable, comme elle a toujours été et comme elle le reste et le restera sans doute toujours.

La pièce est interprétée par deux femmes, Nadège Amétogbé (auteure et interprète) et Estelle Foli (interprète). Deux corps de femmes veulent par le biais de la danse traditionnelle, du jazz, de la parole, et par des gestes virils, parfois tendres exprimer le quotidien de la femme dans les différents domaines que sont le foyer, la société et la religion, disent les interprètes.

Entrée gratuite.

Repères

Aide aux réfugiés ivoiriens

L'ONG Santé et Action Globale (SAG) a organisé le vendredi 3 juin à Lomé, une réunion d'information sur les activités du projet "prise en charge et assistance des déplacés du conflit post-électoral de la Côte d'Ivoire".

L'objectif de cette rencontre est d'informer le public, les partenaires et les représentants des réfugiés ivoiriens sur ledit projet, de recueillir leur avis et contributions et d'arrêter un plan pour sa mise en oeuvre. Elle a réuni une trentaine de participants des différents ministères, de l'Assemblée nationale, du système des Nations-Unies et des directions régionales et préfectorales de la santé. Dans sa présentation, le président du conseil d'administration de l'ONG SAG, Lanwi Alou Banassa a indiqué que le projet répond à l'appel lancé par la communauté internationale en vue de la mise en place d'un corridor humanitaire pour venir en aide aux populations déplacées à l'intérieur comme à l'extérieur de la Côte d'Ivoire suite au conflit qui a secoué le pays. Selon M. Banassa, l'exécution du projet consiste à prendre en charge 12000 réfugiés au Togo en cas de maladie ou de soucis sanitaires. "Ces malades pourront aller recevoir des soins gratuitement dans les districts sanitaires les plus proches de leur zone de campement qui sont dotés de kits de médicaments pour la circonstance", a expliqué le président de SAG. Il a également ajouté que d'autres kits seront envoyés en Côte d'Ivoire pour venir en aide aux populations déplacées dans les villages. Le directeur exécutif de l'Union des ONG du Togo (UONGTO), Aristide Djenda, s'est dit être satisfait de la stratégie de secours mise en place par l'ONG qu'il a qualifiée de "stratégie de proximité". Il a lancé un appel aux bonnes volontés à soutenir l'ONG SAG pour l'atteinte de ses objectifs.

M.A./ATOP



AVIS A LA CLIENTELE



La Direction Générale de la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) informe son aimable clientèle qu'en raison des travaux de changement de poteaux moyenne tension, d'isolateurs sur la ligne de Kpalimé et le déplacement de câbles moyenne tension souterrains, la confection de boîtes de jonction et d'extrémité au poste de transformation moyenne tension et basse tension nord, la fourniture du courant électrique sera interrompue dans les zones et quartiers suivants selon le programme ci-après:

Vendredi 10 juin 2011

8h 00 à 15h 00: Madiba Bar, Hôpital Regina Pacis, Sanguéra, UCAO, Péage Sanguéra, Mission Sainte Claire, Aképé, Noépé, Togocel et Moov Noépé, Jeunesse en Mission, Bagbé, Réseau 3000, Badja, Satal Badja, Kévé, Assahoun, GSCDT et PRONATURA.

Samedi 11 juin 2011

08h 00 à 15h 00: Aguiarkomé, Abobokomé, Rues Aného et Chemin de Fer.

A cet effet, la CEET recommande toujours que les appareils soient débranchés lorsqu'un coupure intervient et ne soient remis en service qu'après le retour de l'électricité.

La Direction Générale présente ses excuses à sa clientèle et la remercie pour sa compréhension.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

A côté des étudiants

Les enseignants du supérieur soumettent un catalogue de revendications

Sylvestre D.

Ils ne font pas souvent de bruit pour parler de leurs doléances. Et pourtant, ils en ont et les traînent depuis des années. Peut-être plus déterminantes que ce que réclament les étudiants. Dans les coulisses, on les entend dire qu'ils ne vivent pas de leur profession. De sources autorisées, les deux syndicats des enseignants du supérieur, à savoir le Syndicat de l'Enseignement Supérieur du Togo (SEST) et le Syndicat National des Enseignants du Supérieur (SNES), ont profité d'une rencontre avec le ministre de tutelle pour soumettre un catalogue de doléances. Entre autres, la revalorisation de la rémunération des enseignants du supérieur et toutes les composantes y afférentes par rapport à leurs collègues des universités du Bénin, du Niger, du Sénégal, etc., la formation et le recrutement de nouveaux enseignants pour palier le surcharge pédagogique, au regard du nombre pléthorique et croissant des étudiants, et la régularisation par l'Université de Lomé des cotisations des enseignants au niveau de la Caisse de retraites. « Ces revendications sont en étude et on y apportera très prochainement des solutions par la concertation et le dialogue », apprend L'UNION, de façon sommaire, auprès de l'Autorité.



Pr Koffi Ahadzi-Nonou, Président de l'Université de Lomé

Il faut reconnaître que les soucis de personnel sont récurrents à l'Université de Lomé, la plus ancienne et la plus peuplée. A la fin décembre 2010, elle comptait 520 enseignants permanents pour encadrer les 52.000 étudiants de l'actuelle année académique. D'où la moyenne arithmétique de 1 pour 100. Or, selon les normes de l'UNESCO, il faut 1 enseignant pour 30 étudiants, soit 1.750 enseignants pour l'effectif actuel. Le manque à combler est donc de 1.230 enseignants. Et, en termes de solution, on fait régulièrement appel à des missionnaires venus

du Bénin, de la Côte d'Ivoire, de la France. Seulement, leur prise en charge élevée fait naître des problèmes budgétaires. D'aucuns y voient la cause des retards considérables dans les corrections et la proclamation des résultats.

A la base de tout ceci, le bas niveau des salaires des enseignants comparés à ceux appliqués dans les pays voisins (Bénin, Burkina Faso, Sénégal, Niger). Au Togo, le métier n'est pas attrayant. Ce qui ne favorise pas le retour des enseignants togolais de la diaspora.

A Kara, la vie n'est pas rose. Le

même décompte de fin décembre 2010 donnait 31 enseignants permanents et 29 attachés temporaires d'enseignement et de recherche pour s'occuper des 12.000 étudiants de l'année 2010-2011. Il y a un manque à combler de 369 enseignants. En plus, on y déplore un manque de professeurs de grade, professeurs titulaires et maîtres de conférences pour encadrer les doctorants. Il était aussi révélé qu'il n'y avait qu'un seul professeur titulaire et deux maîtres de conférences. Cet établissement supérieur doit ainsi emprunter de Lomé 80% de ses missionnaires. A la jeune université de Kara, avec son budget en deçà des besoins réels, le casse-tête est le paiement des enseignants, surtout les très nombreux missionnaires qui viennent de Lomé, du Bénin, du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire. Parallèlement, depuis 2003, ses dettes envers la CEET, la CRT, la CNSS, la TdE, Togo Télécom, etc. se chiffraient à fin 2010 à 211,5 millions de francs Cfa.

Aujourd'hui, les enseignants de Lomé veulent que leur employeur nettoie les arriérés au niveau de la Caisse de retraites. De quoi les mettre en règle pour les vieux jours. Sur déjà quelques années, on annonce une accumulation d'impayés vis-à-vis de la CNSS, de la CEET, de Togo Télécom, de la TdE, d'un montant de près de 2 milliards de francs Cfa.

VERBATIM Par Eric J.

Le mic mac de l'ANC

Depuis que ce parti a été créé précipitamment pour éviter la mort politique de certaines personnes, l'Alliance nationale pour le changement (Anc) joue parfaitement son rôle d'opposition radicale. C'est pourquoi, ses dirigeants contestent toutes les actions du gouvernement ; rejettent toutes les propositions venant du parti au pouvoir et surtout s'attaquent foudroieusement à l'Union des forces du changement (Ufc) qui participe au gouvernement.

Ainsi, le parti a fait des grues pour rejeter systématiquement l'idée d'élaboration d'une loi, la fameuse loi Bodjona, sur les manifestations publiques adopté en conseil des ministres. Le gouvernement a compris qu'il fallait discuter avec tous les acteurs politiques dans le souci d'obtenir une loi crédible et efficace. Malheureusement, quand le texte a été mis sur le tapis pour amendement, le parti a répondu absent aux discussions réclamant corps et âme son pur retrait. D'autres partis et certains membres de la société civile y ont participé activement et ce qui devrait se passer, s'est passé. Un texte new look a été envoyé au parlement dont la majorité l'a voté illico, par main levée. En son temps, un député proche de l'Anc avait participé aux travaux en commission. Mais en plénière, il était absent. Effet de groupe oblige.

La semaine dernière, nous annonçons la modification prochaine par l'Assemblée nationale des articles 13, 21, 116, 117 et 125 de la loi fondamentale. Des voix s'étaient élevées pour dénoncer ce projet, sans en mesurer véritablement la portée. Et comme pour répondre à ceux qui les ont toujours critiqués sur leur mutisme par rapport aux questions non politiques, les dirigeants de l'Anc, en communion avec leurs acolytes du Frac, ont publié un communiqué dont l'objet est l'abandon de la proposition de modification de la Constitution, assorti de menaces. « Le Frac condamne le gangstérisme parlementaire pratiqué par le couple Rpt/Ufc et met en garde l'Assemblée nationale contre toute modification non consensuelle de la constitution de notre pays par une majorité parlementaire truquée, illégitime et illégale. L'Assemblée nationale sera tenue pour responsable de l'aggravation de la crise togolaise par cet énième tripatoillage de la constitution », peut-on lire dans la déclaration.

Paradoxalement, le vice-président de la commission des lois à l'Assemblée, membre imposant de l'Anc, Me Adama Ruben Doe-Bruce a activement participé aux travaux en commission. Certainement qu'il sera absent à la plénière du jour consacré au vote des lois qu'il a contribué à rédiger. Doit-on y voir un jeu politique de l'Anc ou simplement une liberté de pensée et d'action de l'honorable député ? Selon certaines indiscretions, le député est conscient du bien-fondé des ces aménagements de la constitution qui pourront profiter à tous les citoyens. Tout comme la « loi Bodjona » dont l'application aujourd'hui profite plus à l'Anc qu'à tout autre parti politique. C'est d'ailleurs fort de cela que leur leader déclarait récemment que, désormais, ils pourront sortir dans la rue à tout moment.

Manifestations estudiantines

Un système de veille et d'alerte a préservé l'université de Kara

On peut se demander ce qui a pu défaire la solidarité dans les manifestations des étudiants de l'université de Kara vis-à-vis de leurs collègues de Lomé. Les premiers ayant été très bouillants dans leurs réclamations dans un passé récent, et surtout qu'une partie des revendications des étudiants de Lomé n'est pas totalement étrangère aux réalités vécues à Kara. La réponse est ressortie dans un document produit par le ministère de l'Enseignement supérieur. « Suite aux événements ayant conduit à la fermeture de l'université de Lomé, le 26 mai 2011, les responsables de l'université de Kara ont mis en place un système de veille et d'alerte générale en prenant des initiatives, comme ramener la réunion du comité de suivi des doléances des étudiants, initialement prévue pour le 2 juin, au 27 mai », apprend-on.

A cette réunion entre l'administration et des délégués d'étudiants, on a vite passé en revue la situation à Lomé et les actions en cours d'exécution à Kara. L'accent a été surtout mis sur les stratégies pour éviter une importation des événements de Lomé vers Kara. Dans l'affaire LMD, les étudiants de Kara pensent que les problèmes ne se posent pas dans les mêmes termes, c'est-



à-dire que « le système LMD adopté de façon générale à Lomé (pour toutes les années à la fois) est mis en place de manière progressive à Kara ». Une approche qui ne doit pas rimer avec des récentes déclarations des autorités de l'université de Lomé. L'Exécutif, lui, à la fin 2010, disait que le système LMD, amorcé au Togo en 2005 et institué par décret le 21 juillet 2008, est appliqué à Lomé en trois étapes : semestrialisation des cours et des examens (2006-2008), mise en œuvre des unités d'enseignement (2008-2009) et basculement total dans le LMD (2009-2010). Pendant qu'à Kara, il y est introduit depuis 2007 par la Faculté des sciences et techniques, avant que toute l'université ne soit absorbée à la rentrée 2009-2010.

A la réunion, on y a brandi l'investissement de 1,3 milliard de francs Cfa, l'installation généralisée du Wifi sur l'ensemble du domaine

universitaire, l'harmonisation de l'application du référentiel de conversion des acquis de l'ancien système en format LMD, l'ouverture du cyber, les partenariats avec des universités étrangères, etc.

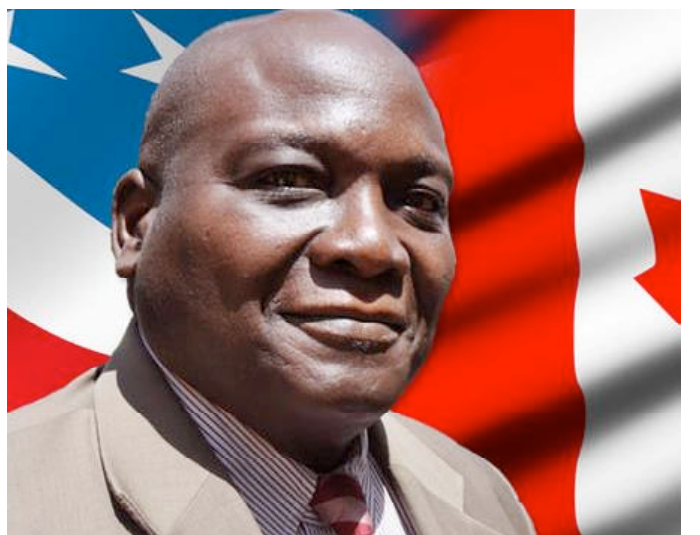
Et pour ce qui est des stratégies, les délégués des étudiants ont pris l'engagement ferme de bien sensibiliser les délégués d'amphi et autres leaders sur les vertus de la tranquillité sur le campus, surtout que l'année est à son terme. A cet engagement, les autorités de l'université de Kara y ont ajouté « la mobilisation de la police universitaire de manière à rester plus vigilante dans tous les compartiments du domaine de l'université et l'information donnée aux forces de sécurité pour toute fin utile ». Au moins avec ça, les étudiants de Kara ont trouvé que la méthode utilisée par leurs camarades de Lomé n'est pas la mieux adaptée.

Aux fins d'attirer des investissements étrangers

Le Togo s'ouvre à l'arbitrage international en matière d'affaires

Soucieux de rassurer, d'attirer et de ramener les investisseurs étrangers pour une relance de l'économie nationale, le Togo veut s'ouvrir à l'un des importants instruments juridiques internationaux en matière d'affaires. Aussi, le 3 juin dernier, l'Exécutif, réuni en conseil des ministres à Lomé, a-t-il adopté le projet de loi autorisant l'adhésion du Togo à la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, adoptée à New York, aux Etats-Unis, le 10 juin 1958. « L'internationalisation des échanges commerciaux, la complexité de plus en plus croissante du droit international et la multiplication des contrats entre partenaires en affaires ont accru le risque de conflit. Ce texte a pour objectif de faciliter le règlement des litiges commerciaux entre opérateurs économiques », expliquait à cet effet le communiqué officiel du Gouvernement. Le texte fut ensuite adopté par la commission des Nations Unies pour le droit commercial international le 7 juillet 2006.

Devant la lourdeur et la complexité des procédures de la justice conventionnelle, les modes alternatifs de règlement des différends, dont l'arbitrage,



Elliot Ohin, Ministre des Affaires étrangères

s'imposent et commencent par faire leur preuve. « L'adhésion du Togo à cette convention permettra de désengorger les tribunaux en rendant opérationnelle la Cour d'arbitrage du Togo (CATO). Cela permettra également de régler à l'amiable les litiges nés des relations d'affaires, de régler les différends de manière plus efficace et plus efficiente dans un esprit de concertation et de compromis à travers le choix des arbitres spécialisés », a indiqué le ministre des Affaires étrangères et de la coopération, Elliott Ohin. Il est évident, de nos jours, que l'opérateur étranger ne peut injecter ses sous dans une affaire

hors de son territoire que lorsqu'il est rassuré, sinon convaincu qu'en cas de litige, le droit sera dit. Le droit commercial s'entend.

Pour rappel, la Cour d'arbitrage du Togo, créée par la loi N° 89-31 du 28 novembre 1989, était attendue pour jouer ce rôle « de régler les difficultés de manière plus efficace et plus efficiente dans un esprit de concertation et de compromis à travers le choix des arbitres spécialisés », affirmait-on officiellement. Mais elle attend toujours d'être opérationnelle. Elle était annoncée pour débiter ses activités en 2009. Finalement,

(suite à la page 5)

Brèves Santé

Sien plus du Parkinson...

Les personnes souffrant de la maladie de Parkinson ont jusqu'à deux fois plus de risques que les autres de contracter un cancer de la peau mortel, selon une méta-analyse portant sur 12 études. De précédentes recherches avaient montré des résultats non concluants, mais cette méta-analyse de l'Institut national américain des sciences de santé environnementale, publiée dans le journal *Neurology*, met en évidence un risque nettement accru de mélanome chez les malades de Parkinson, une maladie neuro-dégénérative. Les femmes souffrant de la maladie de Parkinson ont 1,5 fois plus de risques que le reste de la population de contracter un mélanome, la forme la plus dangereuse de cancer de la peau, et les hommes deux fois plus. En revanche, aucun lien entre Parkinson et les autres types de cancer de la peau n'est apparu à l'examen des 12 études ayant servi de base à cette analyse, et qui ont été conduites entre 1965 et 2010.

Des percées importantes dans la lutte contre le cancer

Plusieurs percées importantes dans la lutte contre le cancer ont été annoncées lors de la 47^e rencontre annuelle de l'American Society of Clinical Oncology (ASCO), considérée comme l'un des rendez-vous majeurs en cancérologie. Un colloque de 30 000 chercheurs et représentants de laboratoires pharmaceutiques. Les résultats prometteurs de deux essais cliniques montrant pour la première fois un prolongement de la vie de malades atteints d'un mélanome métastasé ont particulièrement attiré l'attention. D'autres travaux suscitent également l'enthousiasme, comme cette étude qui montre que l'Aromasine (Exemestane), qui empêche la production d'estrogènes, peut réduire de 65 % le risque de cancer du sein ou de récurrence chez des femmes. L'apparition de thérapies personnalisées et ciblées selon le profil génétique du malade pour frapper certaines fonctions vitales du cancer n'y est pas étrangère. Ainsi, depuis 40 ans, le taux moyen de survie à cinq ans pour tous les cancers a augmenté de 18 % aux États-Unis, si bien qu'aujourd'hui deux malades sur trois sont encore en vie cinq ans après le diagnostic.

Le secteur privé et la Santé en Afrique

Un nouveau rapport de la Banque mondiale publié ce 6 juin constate que si les gouvernements s'engageaient activement avec le secteur privé dans le domaine de la Santé, la réalisation des objectifs dans le domaine de la Santé en Afrique subsaharienne pourrait être accélérée. Ce rapport innovant intitulé 'Healthy partnerships: How Governments can engage the private sector to improve Health in Africa' souligne qu'en s'appuyant sur la 'force de l'union' entre les secteurs public et privé, il est possible de développer les services de Santé et d'alléger le poids financier pesant sur les gouvernements. Il se base sur une collecte de données approfondie dans 45 pays du continent africain afin de décrire la relation actuelle, ou l'absence de relation, entre les secteurs sanitaires public et privé. Il s'agit du premier rapport étudiant systématiquement la relation entre les secteurs sanitaires public et privé en Afrique et fournissant des informations destinées aux deux parties sur les améliorations qui pourraient être effectuées et la manière d'y parvenir.

Après la transposition de la directive de l'UEMOA sur la sincérité budgétaire
Le budget du Togo bientôt taillé dans une nouvelle nomenclature

Jean Afolabi

C'est la quintessence d'un décret conçu par le ministère de l'Economie et des finances pour transposer dans le droit interne l'une des six nouvelles directives de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) rénovant le cadre harmonisé des finances publiques au sein de l'Union. Il s'agit de la directive portant nomenclature budgétaire de l'Etat. Ceci vise à instaurer des règles permettant une gestion rigoureuse, efficace et transparente des finances publiques, introduire les classifications administrative, fonctionnelle, par programme et économique suivant les normes et pratiques internationales, et ouvrir la voie à d'autres types de classifications, notamment la classification par sources de financement et par bénéficiaires. La transposition de la directive introduit, du coup, cinq principales innovations : (i) la suppression des titres au niveau des recettes et des dépenses parce qu'ils sont parfois redondants avec les intitulés des articles ; (ii) la classification fonctionnelle rendue obligatoire ; (iii) la classification par programme ; (iv) les emprunts à moyen et long terme, les remboursements des prêts et avances ainsi que les produits de la cession des actifs sont retirés des recettes budgétaires et classés en ressources de trésorerie ; (v) l'amortissement de la dette publique ainsi que les prêts et avances ont été supprimés des dépenses budgétaires et sont classés en charges de trésor.

Les recettes du budget général, des comptes spéciaux du trésor et des budgets annexes seront classés selon leur nature correspondant à l'assiette de l'impôt et, éventuellement, selon leur source. Quant aux dépenses du budget général, des budgets annexes et des comptes



Adjii Ayassor, Ministre de l'Economie et des Finances

spéciaux du trésor, elles seront présentées selon les classifications administrative, fonctionnelle et économique, ainsi que par programme. La classification administrative a pour objet de présenter les dépenses budgétaires selon les services ou groupes de services chargés de leur gestion. Elle comprend deux niveaux : les ministères ou institutions, et les services ou groupes de services. La classification fonctionnelle vise à classer les dépenses budgétaires selon leurs objectifs socioéconomiques. Et la classification économique de la nomenclature budgétaire est cohérente avec le plan comptable de l'Etat.

Il faut rappeler que, déjà en début d'année, l'Exécutif togolais adoptait le projet de loi organique relatif aux lois de finances, pour une gestion plus efficiente des finances publiques suivant les règles communes à

l'UEMOA. Aux côtés des principes classiques des lois de finances (annualité, spécialité, universalité et unité), il introduisait ainsi le nouveau principe de la sincérité budgétaire qui se définit comme l'obligation de présenter des comptes ou un budget reflétant une image sincère et fidèle de la situation et des perspectives économiques et patrimoniales nationales au regard des informations dont dispose le Gouvernement au moment de leur élaboration. Les lois de finances s'entendant de la loi de finances de l'année (qui prévoit et autorise pour chaque année civile l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat), des lois de finances rectificatives (qui modifient en cours d'année les dispositions de la loi de finances de l'année) et la loi de règlement (qui arrête le montant définitif des recettes et des dépenses du budget de l'Etat de chaque année civile).

SANTÉ Par Maurille Aféfi

Le Rhume

bactéries dans la gorge.

Tisane au gingembre (Zingiber officinale). Cette tisane "réchauffante" classique permet de soulager les symptômes du rhume. Faire infuser 1 c. à soupe de gingembre frais râpé dans 250 ml d'eau bouillante pendant 10 minutes.

Tisane à la cannelle (Cinnamomum zeylanicum). Infuser 1 c. à soupe de cannelle en poudre et 2 gousses d'ail dans 250 ml d'eau bouillante durant 20 minutes. Aromatiser avec un peu de miel et de citron. Boire de 1 à 3 tasses par jour.

Tisane à la mélisse (Melissa officinalis). Cette tisane aux propriétés antivirales aide à diminuer la fièvre associée au rhume et à la grippe. Infuser durant 10 minutes 1 c. à soupe de feuilles séchées de mélisse dans 250 ml d'eau bouillante.

Tisane d'orme rouge (Ulmus rubra). L'orme rouge contient

un mucilage qui soulage l'irritation de la gorge. Mélanger 1 c. à soupe d'orme rouge en poudre avec 200 ml d'eau et un peu de miel. Se gargariser légèrement puis avaler à petites gorgées.

Tisane d'eupatoire perfoliée (Eupatorium perfoliatum) et d'achillée millefeuille (Achillia millefolium). Faire une tisane avec ½ c. à thé d'eupatoire et ½ c. à thé d'achillée millefeuille ; infuser durant 30 minutes dans 1 tasse (250 ml) d'eau. L'association provoque une abondante sudation et stimule le système immunitaire. Boire aussi chaud que possible.

Cocktail total des Antilles. Cette recette traditionnelle des Antilles a fait ses preuves depuis des générations : mélanger 125 ml de jus de citron, 2 c. à soupe de vinaigre, 1 gousse d'ail écrasée, 1 c. à thé de gingembre frais râpé et un peu de poivre de Cayenne. Avaler d'un coup.

(à suivre)

Sur le marché interbancaire de l'UMOA

Les banques togolaises prêtent 11,5 milliards Cfa fin mai

Les opérations effectuées sur le marché interbancaire de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa), au cours de la période du 24 au 31 mai 2011, ont atteint le volume de 87,400 milliards de francs Cfa, moitié pour les prêts et moitié pour les emprunts. Les banques et établissements de crédit de l'espace Togo ont enregistré 11,5 milliards de francs de prêts, sans aucun emprunt. Le taux moyen pondéré de ces opérations est ressorti à 3,99%. Le taux minimum était fixé à 3,00% et le taux maximum à 6,5%. Les prêts togolais étaient essentiellement constitués de prêt à une semaine.

Les établissements du Togo venaient ainsi juste derrière ceux du Sénégal qui ont enregistré 14,5

milliards de francs de prêts, et 17,750 milliards de francs d'emprunts. Viennent ensuite les établissements du Mali, avec 7,00 milliards de francs de prêts et 2,00 milliards de francs d'emprunts, de la Côte d'Ivoire avec 5,50 milliards de francs de prêts, contre seulement un demi milliard de francs d'emprunts et du Bénin avec 5,20 milliards de francs de prêts et 7,00 milliards de francs d'emprunts. Quant au Burkina Faso, la Guinée-Bissau et le Niger, ils n'ont enregistré que des emprunts, respectivement à 7,00 milliards, 1,00 milliard et 8,50 milliards de francs.

Il faut souligner que les opérations du Sénégal étaient constituées de prêts et d'emprunts à une semaine, à deux semaines et à un mois.

Coopération Togo-Japon

50 milliards Cfa effacés pour le Togo

Le gouvernement nippon a décidé de faire un trait sur une dette togolaise de 50 milliards de francs Cfa, soit la totalité de la dette du Togo à son égard, a indiqué jeudi le site officiel du gouvernement togolais Republicoftogo.com. Une cérémonie s'est déroulée jeudi soir (heure nipponne) en présence du chef de l'Etat Faure Gnassingbé, qui effectue depuis mardi une visite officielle de cinq jours au Japon. La convention d'annulation a été signée par le ministre japonais des Affaires étrangères, Takeaki Matsumoto, et par son homologue togolais, Elliott Ohin, ajouté la même source.

La visite de Faure Gnassingbé au Japon, la première d'un chef d'Etat étranger depuis la catastrophe nucléaire dans ce pays, vise justement au renforcement de la coopération entre les deux nations. Lomé compte sur le soutien du gouvernement japonais pour l'aider à mener sa politique de réformes et sur l'appui du secteur privé, affirme le site officiel.

Vendredi dernier, à Lomé, c'est la Suisse qui a également annulé la totalité de la dette contractée par

le Togo, soit plus de 51,8 millions d'euros, soit 34 milliards de francs Cfa. Le geste se situait dans le prolongement de l'atteinte par le Togo du pont d'achèvement de l'initiative des Pays pauvres très endettés (PPTE) en décembre dernier. Il a été matérialisé par la signature à Lomé d'une convention entre le diplomate suisse, Andrea Semadeni, et le ministre togolais de l'Economie et des finances, Adjii Otèth Ayassor. Il venait s'ajouter à 70 milliards de francs déjà annulés en mai 2010 par la Suisse.

Le 12 mai dernier, la France a de son côté annulé la totalité de la dette commerciale du Togo, soit 101,1 millions d'euros, environ 66,3 milliards de francs. D'une manière générale, les représentants des pays créanciers du Club de Paris - dont font partie la France et la Suisse - et du Togo se sont réunis le 16 décembre 2010 et ont convenu d'une annulation de dette suite à l'atteinte par le Togo du Point d'Achèvement de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTE renforcée) le 14 décembre 2010.

Niger

29,1 milliards Cfa pour une cimenterie

Lundi 6 juin, à Niamey, au Niger, la Banque ouest africaine de développement (Boad), ECOBANK Niger, la Bank Of Africa Niger (BOA Niger) et la Banque islamique du Niger pour le commerce et l'investissement (BINCI) ont consenti à la Société nigérienne de cimenterie (SNC), dans le cadre d'un syndicat de financement, un prêt à moyen terme d'un montant total de 29,1 milliards

de francs Cfa. L'objectif est de financer le projet d'extension des capacités de la Société nigérienne de cimenterie par l'implantation d'une cimenterie intégrée de cinq cent quarante mille tonnes de ciment par an. Cette convention a été signée en exécution d'un mandat d'arrangement confié à la Boad par la SNC pour mobiliser le financement recherché, indique un communiqué conjoint des bailleurs.

En adhérant à la Convention de l'UNESCO

L'Autorité publique veut établir la justice et l'équité dans l'enseignement

En son article 26, la Déclaration universelle des droits de l'homme affirme le principe de la non-discrimination et proclame le droit de toute personne à l'éducation. Ce qui implique que la discrimination dans le domaine de l'enseignement constitue une violation des droits de l'homme. En qualité de membre, le Togo se voit ainsi lié par l'institution dans son Acte constitutif par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) «la collaboration des Etats

afin d'assurer, pour tous, le respect universel des droits de l'homme et une chance égale à l'éducation», indiquait vendredi dernier le ministre des Affaires étrangères et de la coopération, Elliott Ohin, dans ses explications au conseil des ministres. C'est donc tout logiquement que le Gouvernement togolais a adopté à cette séance un projet de loi autorisant son adhésion à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement.

Ce texte a été adopté par l'Unesco le 14 décembre 1960 lors d'une de ses sessions à Paris, en France. Il vise non seulement à lutter contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, mais aussi à adopter des mesures visant à promouvoir l'égalité de chance et de traitement dans ce domaine. Les Etats se sont alors engagés à prendre des mesures immédiates visant à éliminer et à prévenir toute discrimination au sens de la convention, à empêcher les

différences de traitement et à interdire les préférences et les restrictions dans divers domaines, d'après le ministre Ohin.

En la matière, «le Togo a déjà mené des actions en vue d'assurer l'égalité de chance à tous les citoyens à l'éducation», rappelle le ministre. L'on a encore fraîchement en mémoire la décision de l'équipe à Faure Gnassingbé de rendre gratuite l'éducation préscolaire et primaire dans les établissements publics. A travers le Document complet de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP Complet), le pays s'est engagé à faire de la promotion de l'équité et de l'égalité de genre en matière d'éducation, une priorité absolue, affirme-t-on. Son adhésion à la convention de l'Unesco ne fera que renforcer l'engagement du Gouvernement vis-à-vis des instruments juridiques et des idéaux de cette institution onusienne.

Au sens de la convention de l'Unesco, le terme «discrimination» comprend toute distinction, exclusion, limitation ou préférence qui, fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la condition économique ou la naissance, a pour objet ou pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité de traitement en matière d'enseignement. On cite notamment le fait d'écarter une personne ou un groupe de l'accès aux divers types ou degrés d'enseignement, ou de



Essossimna Legzim-Balouki,
Ministre des Enseignements
primaire et secondaire

limiter à un niveau inférieur l'éducation d'une personne ou d'un groupe. Dans ce cas, souligne le texte en son article 2, il n'est pas perçu comme discrimination la création ou le maintien de systèmes ou d'établissements d'enseignement séparé pour les élèves des deux sexes, lorsque ces systèmes ou établissements présentent des facilités d'accès à l'enseignement équivalentes, disposent d'un personnel enseignant possédant des qualifications de même ordre, ainsi que des locaux scolaires et d'un équipement de même qualité, et permettent de suivre les mêmes programmes d'études ou des programmes d'études équivalents. Il en est de même, pour des motifs d'ordre religieux ou linguistique, de systèmes ou d'établissements séparés dispensant un enseignement qui correspond au

choix des parents ou tuteurs légaux des élèves (...), si l'enseignement dispensé est conforme aux normes, et pour les mêmes degrés.

Aux fins d'éliminer et de prévenir toute discrimination au sens de la convention, les Etats parties s'engagent à abroger toutes les dispositions législatives et administratives et à faire cesser toutes pratiques administratives qui comporteraient une discrimination dans le domaine de l'enseignement. Ils ne doivent pas admettre, en ce qui concerne les frais de scolarité, l'attribution de bourses et toute autre forme d'aide aux élèves, l'octroi des autorisations et facilités qui peuvent être nécessaires pour la poursuite des études à l'étranger, aucune différence de traitement entre nationaux par les pouvoirs publics, sauf celles fondées sur le mérite ou les besoins. Ils doivent accorder aux ressortissants étrangers résidant sur leur territoire le même accès à l'enseignement qu'à leurs propres nationaux. Les Etats parties décident, entre autres engagements, de rendre obligatoire et gratuit l'enseignement primaire ; généraliser et rendre accessible à tous l'enseignement secondaire sous ses diverses formes ; rendre accessible à tous, en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, l'enseignement supérieur...

Reste aux élus du peuple d'adopter ce texte qui, au demeurant, est de l'intérêt de tous.

Aux fins d'attirer des investissements étrangers

Le Togo s'ouvre à l'arbitrage international en matière d'affaires

(suite de la page 3)

c'est courant février 2011 que la Chambre de commerce soumettait à un test d'épreuves écrites et orales les candidats au poste de Secrétaire général pour la CATO. Le Secrétaire général est le responsable administratif et financier de la Cour ; c'est lui qui coordonne et supervise les activités sous le contrôle du président du Conseil d'administration. Son recrutement constitue, à coup sûr, le déclic final dans le démarrage des activités de la Cour.

En adhérant à cette convention les sentences arbitrales rendues

au Togo seront reconnues sur le plan international ; «ce qui ne fait que rassurer les investisseurs et les opérateurs économiques désireux de s'installer chez nous», se rassure le ministre Ohin. Le texte s'applique à la reconnaissance et à l'exécution des sentences rendues sur le territoire d'un Etat autre que celui où la reconnaissance et l'exécution des sentences sont demandées, et issues de différends entre personnes physiques ou morales. Il s'applique également aux sentences arbitrales qui ne sont pas considérées comme

sentences nationales dans l'Etat où leur reconnaissance et leur exécution sont demandées. A ce jour, 145 pays, dont presque tous les pays de l'espace OHADA et ceux de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) ont ratifié la Convention de New York. Sauf le Togo.

Après l'autorisation de ratification par l'Assemblée nationale, les instruments de ratification devront être déposés auprès du Secrétaire général des Nations Unies pour matérialiser l'adhésion du Togo. Au bout de 90 jours suivant le dépôt, la Convention entre en vigueur pour le pays adhérent.

FOOTBALL / TRANSFERT

Adebayor ne sait toujours pas

En séjour à Sokodé pour des actions humanitaires et un match amical avec Sémassi de Sokodé, l'attaquant de Real Madrid, Emmanuel Adebayor a indiqué, mercredi, que la question de son départ ou non du Real Madrid ne le préoccupe pas trop, d'autant plus que Manchester City et Real Madrid sont toujours en négociations.

Gilles Vevey

" Je suis entre deux chaises. Pour l'instant, je suis au Togo et je laisse Man City et Real Madrid pour les négociations. J'ai déjà exprimé mon souhait de rester à Madrid pour continuer les bons moments que j'ai vécus ces derniers mois. Mais, je ne suis pas un joueur qui pleure pour un club. Surtout qu'en dehors du

Real, deux autres grands clubs veulent s'attacher mes services. Donc, je laisse mon agent gérer tout ça. Pour le moment, laissez-moi le temps de me reposer ", a déclaré l'attaquant de Manchester City, prêté au Real Madrid pour 6 mois.

Par ailleurs, le Ballon d'or africain de 2009, s'est une fois encore prononcé sur son probable retour en sélection qu'il lie à l'amélioration des

conditions d'organisation des matches de la sélection nationale et la définition d'un réel challenge par les autorités en charge du football au Togo.

" Quand tu écoutes de la musique et que tu es fatigué, tu appuies sur pause ou stop. Moi j'ai choisi la pause. Car depuis un moment les choses n'ont pas considérablement évolué. La sélection rencontre les mêmes problèmes. J'attends un

challenge de la part de la Fédération togolaise de football et du ministère des Sports comme gagner la Coupe d'Afrique des nations et une réelle volonté d'aller de l'avant. Je voudrais que nous repartions sur de bonnes bases comme en 2004 et 2005. Mais si c'est seulement pour venir en sélection rien que pour jouer, cela ne m'intéresse pas. Il nous faut de l'ambition", a-t-il ajouté.

HUMANITAIRE

Adebayor sort le chèque

Au troisième et dernier jour de son séjour à Sokodé pour des actions humanitaires et un match amical avec Sémassi de Sokodé, l'attaquant de Real Madrid, Emmanuel Adebayor a offert un chèque de vingt millions de francs CFA au lycée moderne et des dons de médicaments de même montant à des structures sanitaires de Sokodé et de ses environs.

Arrivé mardi à Sokodé où il a été accueilli par une foule immense, l'ancien capitaine des Eperviers a exécuté la partie humanitaire de son séjour en offrant des médicaments à la Polyclinique de Sokodé et au centre de santé de Kadambara d'une valeur de 20 millions francs CFA soit 10 millions par structure.

Pour Emmanuel Adebayor, l'éducation et la santé sont les domaines dans lesquels il compte beaucoup s'investir. «Je voudrais redonner aux Togolais tout ce que le Togo m'a donné. Je voudrais dans ce sens mettre un accent sur l'éducation des enfants. C'est très important pour moi. Je sais lire et écrire le français et l'anglais. Je

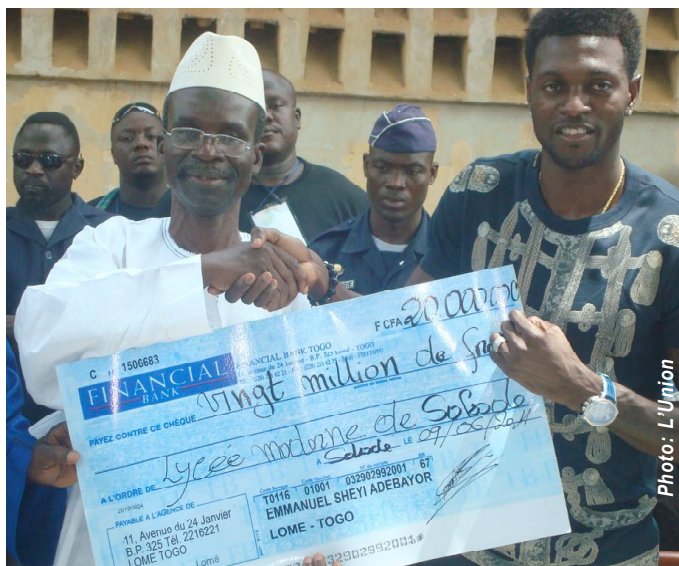


Photo: L'Union

voudrais que tous les enfants pour qui je suis un exemple le fassent mieux que moi», a déclaré le joueur togolais pour justifier son action.

L'attaquant du Real Madrid ne compte pas s'arrêter là. Au lycée moderne de Sokodé, il est allé loin en donnant un autre chèque de 20 millions de francs CFA, il a même déclaré qu'il supportera tous les frais supplémentaires que pourrait engendrer la rénovation de cet établissement construit depuis 1949 et qui se trouve dans un état de délabrement avancé.

Au total c'est 40 millions de francs Cfa que Emmanuel Adebayor a sorti.

Honda et Kagawa pistés par le PSG

Paris à l'assaut du Japon ? Nouveau riche du football français avec l'arrivée de nouveaux investisseurs qataris, le club de la capitale nourrit de grandes ambitions pour la saison prochaine. Les rumeurs les plus folles circulent concernant le recrutement parisien. Ce jeudi, ce sont les Japonais Keisuke Honda et Shinji Kagawa qui sont annoncés...

Le mercato risque d'être long pour les supporters parisiens... Depuis l'entrée dans le capital du PSG d'un fonds d'investissement qatari, à hauteur de 70%, le club s'est vu coller l'étiquette de nouveau riche. Doté, logiquement, de moyens financiers importants, Paris devrait ainsi être l'un des grands animateurs du marché des transferts français. Voire européen si on en croit toutes les rumeurs de ces derniers jours. Samuel Eto'o, Diego Forlan ou encore Javier Saviola ont notamment été annoncés. De quoi faire tourner la tête, vendre du rêve, ou faire rire les supporters rivaux. Ce jeudi, ce sont les noms de Keisuke Honda et Shinji Kagawa qui sont avancés par l'Equipe. Les deux Japonais permettraient notamment à Al-Jazeera, qui a racheté les droits

de la Ligue 1 à l'étranger, d'attirer plus facilement la clientèle internationale.

Mais est-ce vraiment des pistes crédibles ? Honda, 24, évolue au CSKA Moscou depuis un an et demi. Débarqué en janvier 2010 pour près de 10 millions d'euros, l'international nippon aux cheveux peroxydés a notamment fait un carton à la Coupe du monde, où sa patte gauche a tapé dans l'oeil de nombreux observateurs. Depuis, le joueur a multiplié les appels du pied vers les clubs européens, sans succès. Il faut dire qu'il faudra signer un bon chèque au CSKA, sans parler du salaire. Mais Honda serait le joueur le plus abordable des deux. Car Kagawa semble vraiment inaccessible, et pas seulement pour le PSG. Arrivé l'été dernier au Borussia Dortmund totalement incognito, le milieu de terrain a crevé l'écran, avant de se blesser et de rater la quasi totalité de la deuxième partie de saison. Champion d'Allemagne, Dortmund a déjà annoncé qu'il n'avait pas l'intention de lâcher l'international japonais cet été. On attend désormais, avec impatience, le nom des prochains joueurs qui seront annoncés au PSG...

Société

Ceux qui se battent pour ne pas mourir

Etonam Sossou

Une bonne partie de la population togolaise vit en dessous du seuil de la pauvreté. C'est ce qui ressort de différents rapports de la banque mondiale, lesquels soulignent en outre que les jeunes constituent la couche de la population la plus touchée. Au quotidien cependant, certains jeunes se battent pour ne pas mourir.

En cette fin de matinée du 04 juin 2011, le Boulevard du Mono, au cœur de la ville de Lomé, grouille de monde. C'est ici que Têko V., 13 ans, handicapé moteur de son état, vendeur de cigarettes, passe le plus clair de son temps, en compagnie de ses camarades de misère. Il a commencé à vendre les cigarettes après les compositions du deuxième trimestre l'année scolaire écoulée. L'entrée du jeune Têko dans la vie active a été consécutive à une série d'événements malheureux survenus dans sa famille. A la mort de son père, il a renoncé à l'école parce que sa mère, vendeuse «d'igname braisée» au quartier «Assivito» n'avait plus les moyens de l'y envoyer. Deuxième né d'une famille de six enfants, il quitte le domicile familial chaque matin à six heures. Ses journées sont pénibles. Avec ses revenus très insignifiants, 150 F Cfa de bénéfice au quotidien, il ne peut se payer le

luxue de s'offrir un petit déjeuner, ce d'autant que les deux tiers de ce bénéfice sont réservés à la mère. Pas de repas à Midi. Son seul repas, il le prend dès qu'il arrive chez ses parents. Mais quel repas ! Très souvent un maigre plat de riz qu'il consomme cinq fois par semaine, une portion «d'igname braisée» offert par sa mère ou quelquefois un maigre plat d'haricots. Têko est ébahi lorsqu'on lui parle de l'impôt et lui apprend qu'à tout moment il peut avoir affaire aux agents du fisc. «Ces gens-là sont comment ? Ils pensent que je vais aller prendre l'argent de l'impôt où ?», se demande-t-il. De toute façon, poursuit-il, il s'arrangera pour ne jamais payer cet impôt. «Je dribble déjà très bien les agents de la mairie», lance-t-il d'un ton malicieux.

Le cas de Têko illustre à suffisance le vécu quotidien de nombreux jeunes qui ont abandonné l'école du fait de la crise économique pour entrer, presque par effraction et sans préparation, dans la vie active. Ils sont nombreux dans les artères de toutes les préfectures du Togo où face à la crise ambiante, les jeunes, à défaut de s'installer dans les villages et campagnes pour cultiver la terre, font feu de tout bois pour subsister tant bien que mal. Ils sont chargeurs dans les gares routières, vendeurs de journaux

à la criée, cireurs de chaussures, vendeurs d'eau, laveurs de véhicules, conducteurs de taxi moto, tenanciers de cabines téléphoniques mobiles etc.

Alain, 15 ans, aide-boucher au marché d'Adidogomé, avoue n'avoir pas d'autre choix. «Je ne peux rien faire d'autre. Les temps sont durs. Chaque jour, je dois raser 4 moutons, nettoyer les boyaux et aider mon patron à vendre de la viande pour avoir 350 FCfa. C'est cet argent qui me permet de manger et d'aider ma mère malade qui ne fait rien», explique-t-il. Il y a environ quatre ans, son père avait décidé de prendre en secondes nocces une Justine L.. L'arrivée de la coépouse de sa mère avait rendu l'atmosphère de la maison invivable. Alain se souvient : «C'est à la suite d'une bagarre avec la seconde épouse de mon père que celui-ci avait chassé ma mère du domicile familial. Elle était allée s'installer chez son oncle en nous laissant, ma petite sœur et moi, chez notre père. En ce moment là, j'avais 13 ans et ma petite sœur 10. Quelques mois après le départ de ma mère, la nouvelle femme de notre père a commencé à nous maltraiter.

Débruiller n'est pas voler

Elle ne cessait de nous battre, dénigrait notre mère et nous faisait dormir au magasin. On passait souvent des jours sans manger.

dans la presse, elle laisse son activité quotidienne, c'est-à-dire la vente d'orange et autres fruits, pour vendre les photocopies des journaux. Merveille a le sourire aux lèvres et souhaite que les éditeurs des journaux continuent de publier les informations croustillantes. Comment s'est-elle retrouvée dans la vente des photocopies des journaux ? Merveille déclare : «C'est juste parce que les gens ont besoin d'informations. Quand je vois des gens commencé à photocopier les journaux pour vendre, je me dis que les gens seront intéressés. Dès que je constate que les gens les achètent, j'appelle mon livreur pour qu'il vienne déposer les photocopies ici afin que je les vende. Je dois avouer que chaque fois qu'il y a des informations croustillantes du genre arrestation des ministres et autres grands ce pays, nous faisons de belles affaires. Quand ces moments arrivent, je suis très contente parce que je rentre chez moi avec 5 voire 10 000 fcfa.»

D'autres jeunes désœuvrés par contre, se sont spécialisés dans l'arnaque et le vol. Ceux-ci possèdent des «qualités» dignes

des professionnels de Chicago. Du «three card» au jeu consistant à retrouver le nœud central d'une ceinture pliée et enroulée, en passant par des loteries fictives et autres jongleries, ils ont une imagination tellement fertile que rares sont ceux qui s'en sortent quand ils tombent dans leurs traquenards. Leur stratagème consiste à mettre une proie dans un étau afin de soutirer leur porte monnaie et autres objets précieux.

Faut-il le souligner, de nos jours, malgré la gratuité déclarée de l'école primaire publique au Togo, on estime en grand nombre les jeunes qui s'arrêtent au cours secondaire. Ce qui évidemment a augmenté le nombre de jeunes flâneurs dans les rues. Ces derniers livrés à eux-mêmes, soit exercent de nombreux petits métiers, soit deviennent des voleurs. Peut-être faudrait-il, à travers des Organisations non gouvernementales et autres associations, mettre en œuvre une politique d'encadrement qui peut favoriser l'insertion sociale et l'épanouissement des jeunes actuellement très anxieux pour leur avenir

Télécommunications

Togo Télécom offre plus de liberté à ses abonnés

M'FRI, la dernière innovation de Togo Télécom, a été lancée dans ses locaux à Lomé le 04 juin 2011. «M'FRI», plus explicitement «l'm free» en anglais ou «je suis libre» en français mais également décliné de même phonétiquement dans plusieurs langues du Togo, est un produit qui présente plusieurs avantages : la possibilité de suivre son crédit de communication en temps réel, de communiquer à n'importe quel point du Togo au tarif local, de bénéficier d'une tarification à la seconde des appels téléphoniques ou encore d'une réduction de 80% au maximum sur les offres HELIM, l'Internet Haut Débit etc. «La réduction du coût de communication est très importante dans la mesure où communiquer est un besoin primaire que doit satisfaire chaque homme», a avancé le Directeur Général de Togo Télécom, Sam Bikassam.

Plus encore, le souscripteur après avoir payer un forfait mensuel a droit à une communication avantageuse variable selon le type d'offre choisie et selon la destination de l'appel. Il a aussi le choix entre le prépaiement et le post paiement. Dans le premier cas, la durée de validité du forfait M'FRI est de trente jours cycliques à compter de la date de rechargement. Par contre, dans le second cas, elle est d'un mois



Sam Bikassam, D.G. de Togo Télécom

calendaire à compter du premier jour du mois suivant le mois de la souscription. Entre autres avantages, le client peut à tout moment changer d'option et passer du prépaiement au post-paiement, selon sa convenance.

Seules conditions à remplir, être client de Togo Télécom pendant au moins trois mois, excepté les nouveaux clients HELIM, souscrire au contrat d'abonnement de M'FRI.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 261 35 29 / 905 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre DJOKEH
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1063
DE LOTO BENZ DU 1^{er} Juin 2011

Le tirage de Loto Benz de ce mercredi 08 juin 2011, porte le N°1064.

Le tirage précédent a permis à plusieurs parieurs de la LONATO de gagner à travers tout le pays, des gros lots et des lots intermédiaires.

A SOKODE, le point de vente 1212 a enregistré un gagnant d'un lot de 550.000 FCFA.

Les opérateurs 2046 et 2135 situés respectivement à ATAKPAME et à BADOU recensent chacun un lot de 500.000F CFA.

A KPALIME, l'opérateur 4011 a enregistré un lot de 500.000F CFA. Les points de vente 7204 et 7209 ont inventorié quant à eux six gros lots de 1.000.000F CFA.

Enfin à LOME, nous avons dénombré quatre lots de 500.000F CFA gagnés sur le point de vente 5815, deux lots de 750.000F CFA remportés sur les points de vente 5354 et 6145 et un gros lot de 1.000.000F CFA gagné auprès de l'opérateur 7900.

La Tranche Commune Entente 2011 a également eu son lot de gagnants avec deux parieurs qui ont eu le bonheur de découvrir sur leurs tickets, trois fois une jarre tenue par des mains. Ils empochent donc chacun la somme de 500.000F CFA. Ils gagnent également une prime de voyage de 200.000F CFA; un voyage par avion et un séjour dans un pays du Conseil de l'Entente où ils participeront au grand tirage au cours duquel ils pourront gagner des supers gros lots allant de 1.000.000FCFA à 5.000.000F CFA!

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LA LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1064 de LOTO BENZ du mercredi 08 Juin 2011

Numéro de base

68

35

26

25

74